

# Juridictions commerciales

## Baromètre national des entreprises du CNGTC : les grandes tendances 2021

*La nouvelle étude des conséquences de l'épidémie de covid-19 sur les entreprises, publiée par le CNGTC, confirme une hausse de la création et des radiations ainsi qu'une baisse des défaillances d'entreprise, sur la période de janvier à novembre 2021.*

Le 5 janvier 2021, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) a publié, avec l'institut Xerfi, un bilan national des entreprises sur la période de janvier à novembre 2021.

Les tendances entrepreneuriales observées depuis le début de la crise sanitaire se confirment, voire s'amplifient :

- hausse de la création d'entreprise : 34 % par rapport à la même période en 2020 (540 935 entreprises créées entre janvier et novembre 2021) ;

**Remarque :** les microentreprises représentent plus du tiers des entreprises créées entre janvier et novembre 2021, avec près de 200 000 entités, suivant une progression de 48 % par rapport à 2020.

- baisse des défaillances d'entreprises de 14 % par rapport à 2020 et de 46 % par rapport à 2019, malgré l'arrêt progressif de certains dispositifs de soutien des entreprises (21 461 ouvertures de procédures collectives enregistrées entre janvier et novembre 2021) ;

- hausse des radiations de 31 % à un an d'intervalle (262 919 entreprises radiées entre janvier et novembre 2021) ;

**Remarque :** ces radiations résultent en majorité d'une décision volontaire du chef d'entreprise, lequel préfère mettre fin à son activité avant la fin des mesures d'aide et le risque de voir sa situation se dégrader fortement.

Pour plus de précisions, le baromètre des grandes tendances sur la période de janvier à novembre 2021 est disponible sur le site internet du CNGTC à l'adresse suivante : <https://www.cngtc.fr>, dans la rubrique « Actualités ».

➤ *Communiqué de presse du CNGTC, 5 janv. 2022*

**Éditions Législatives – [www.elnet.fr](http://www.elnet.fr)**

**Article extrait du Bulletin d'actualité des greffiers des tribunaux de commerce n° 159, janvier 2022 :**

**[www.cngtc.fr](http://www.cngtc.fr)**